

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

**Présents** : M. Mmes, Henri ARQUÉ, Jean-Claude BOURDIER, Alain ROUAUD, Laetitia HURARD, Laurence DUMAS, Elisabeth JACQUEMIN, Didier NAVARRO

**Absent avec procuration** : Mme Elodie DUPONT pour M. Didier NAVARRO, M. Guillaume AMOROS pour M. Henri ARQUÉ

**Absent** :

Mme HURARD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

## 1. **Approbation du précédent procès-verbal :**

Le procès-verbal du précédent conseil n'appelle pas d'observation. Il est approuvé à l'unanimité.

## 2. **Consultation pour travaux : SAINT-MAXIMIN – Sécurisation chemins de Ferigoulières et du Gavot – Choix de l'entreprise :**

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER qui rappelle le projet de sécurisation des chemins aux abords de la voie verte. Il rappelle que le marché de travaux a été lancé le 17/7/2023. La date limite de réponse était fixée au 02/08/2023. Quatre entreprises ont répondu, toutes dans les délais. Les offres ont été confiées au maître d'œuvre, le cabinet Inéco. Après analyse des offres, il a demandé des précisions aux entreprises lors d'une phase de négociation notamment sur la nature des coussins berlinois choisis. Celles-ci ont répondu par mail dans les délais sauf l'entreprise Lautier Moussac. Au terme de cette consultation, Robert TP se classe en 1<sup>ère</sup> position, avec une offre à 42 907.13 € HT. M. le Maire propose donc au conseil d'attribuer le marché à cette entreprise. Il rappelle que ce nouveau chantier sera, en majeure partie, financé par le versement d'une subvention au titres des amendes de police et que le prix proposé par l'entreprise correspond à l'estimation préalable du coût des travaux. M. Navarro demande sur combien d'années recueille-t-on les amendes de police pour verser cette subvention. M. Bourdier répond deux ans. Il ajoute que l'entreprise Robert TP a également remporté le marché à bons de commande pour la réfection de la voirie communale. Par conséquent, les coûts seront diminués car les moyens et matériels mis en œuvre pourront servir aux deux chantiers (Base de vie, mise en place des chantiers, ...) Il ajoute que ces travaux seraient complétés par la future création d'une antenne piétonne & cyclable au départ de la voie verte, financée jusqu'à 80% par la Communauté de Communes. Cela permettrait la sécurisation du sud du village jusqu'au rond-point de la Route départementale. M. le Maire confirme puisque cela a été évoqué à la dernière réunion du Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, attribue le marché « SAINT-MAXIMIN – Sécurisation chemins de Ferigoulières et du Gavot » à l'entreprise ROBERT travaux publics pour un montant de 42 907.13 € HT, autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.**

## 3. **Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

M. le Maire explique que le service administratif s'est réorganisé suite au départ de Mme Melhmann. Mme Giraudot a intégré l'équipe en août 2023 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée jusqu'au 31 octobre 2023 par le biais du service de mission temporaire proposé par le Centre de Gestion du Gard en guise de période d'essai. Il estime qu'elle répond parfaitement à ses attentes. Sérieuse et polyvalente, elle est chargée de différents services précédemment gérés par Mme Gauchot (Urbanisme, État civil, Eau & assainissement, ...) M. Navarro souligne également ses grandes qualités humaines. M. le Maire souhaite donc désormais l'inscrire sur le tableau des effectifs par le biais d'un Contrat à Durée Déterminée d'un an. Dès lors, n'ayant pas de poste vacant adapté à son grade, il convient de modifier le tableau des emplois et de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet comme ceci :

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial

Grade : Adjoint Administratif :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget, chapitre 012, article 6411.**

## 4. **Maintenance informatique de l'école – Choix de l'entreprise :**

M. le Maire donne la parole à M. Navarro qui explique que Mme Dupont avait sollicité le Conseil Municipal à ce sujet lors de la précédente réunion. Il rappelle que l'entreprise AITECH n'assure plus la maintenance informatique de l'école et qu'il est nécessaire de faire appel à un nouveau prestataire. Il présente un premier devis transmis par l'entreprise SOLUNOVA qui propose un forfait illimité pour la maintenance des postes informatiques et des périphériques de l'école à 110 € HT par mois. L'entreprise KOESIO, quant à elle, annonce un forfait mensuel de 180 € HT. L'entreprise SOS INFORMATIQUES propose également les mêmes services pour un montant mensuel de 130 € HT. M. le Maire ajoute qu'il a reçu de très bonnes appréciations au sujet de SOLUNOVA et propose de retenir leur proposition. Mme Hurard indique que, suite aux interventions d'AITECH, le réseau de l'école avait été remis en état et que cela avait engendré une grosse dépense. M. Arqué ajoute qu'il demandera rapidement une intervention pour désencombrer la salle informatique des nombreux fils électriques et de boîtiers jonchés au sol et que sans contrat de maintenance, une simple intervention coûterait très cher.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le contrat de maintenance de SOLUNOVA et autoriser M. le Maire à le signer.**

## 5. **Extinction de l'éclairage public – fin de la phase test :**

M. le Maire rappelle que cette question avait dû être reportée faute de rapport d'analyse d'Eiffage Énergie Système.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

La phase test étant terminée, Monsieur le Maire dresse le retour de l'enquête sollicitée auprès des services de gendarmerie sur la période de juin à fin août. Le document démontre qu'il n'y a eu aucun cambriolage nocturne sur la commune. Il précise également qu'il y a eu autant de cambriolages de jour (2), aucun tapage nocturne en 2023 contre 2 en été 2022, aucun accident routier contre 2 l'année précédente, 30 infractions routières de juin à août 2023 contre 24 en 2022 (particulièrement liées à l'alcoolémie).

L'analyse d'Eiffage Énergie Système, quant à elle, affirme que cette phase test a permis d'économiser 10839 kWh soit 1481.69€. M. Bourdier ajoute que cela représente une économie de 6000€ par an. M. Arqué propose donc d'éteindre l'éclairage public du village de 23h00 à 6h00. M. Navarro soumet d'avancer l'extinction à 21h00. M. le Maire lui répond que c'est trop tôt et que cela provoquerait des contraintes pour les usagers. M. Bourdier rappelle que 2 nouvelles augmentations des tarifs de l'électricité sont annoncées. En consultant le détail de l'analyse, M. Arqué a relevé que le poste du centre village consommait plus que les autres et qu'en réglant ces anomalies, on pourrait réaliser encore plus d'économies. Mme Hurard demande si l'éclairage pouvait être maintenu lors de manifestations au sein du village. M. Arqué lui précise que ce n'est pas possible car notre prestataire facturerait chaque intervention. Mme Dumas propose d'acheter des guirlandes qui feraient office d'éclairage en cas d'animation. Mme Hurard approuve et ajoute qu'il faudrait les mettre à disposition des associations. M. Bourdier préconise l'utilisation de spots à LED. M. Arqué conclut en précisant que cet investissement pourra être prévu au prochain budget et que les agents techniques les installeraient durant toute la période estivale. Il rappelle de surcroît, que notre village est doté de plus de 230 points lumineux et qu'il reste environ 40% à équiper en système LED et ainsi maîtriser l'intensité des éclairages. Grâce à cela, les économies d'énergie pourraient tripler selon M. Bourdier. Le 1<sup>er</sup> Adjoint précise qu'il faudra commander des panneaux pour informer les usagers. M. Arqué ajoute que les services d'ordre seront également avisés. Mme Hurard craint que ces panneaux d'informations encouragent des faits de vandalisme. M. le Maire annonce qu'il faudra envisager un système de vidéoprotection. M. Bourdier approuve et juge que cela permettrait également de réduire les dépôts sauvages d'ordures. M. Navarro demande si des usagers ont manifesté leurs mécontentements durant cette période de test. M. Bourdier lui indique que 2 personnes s'étaient signalées en mairie. M. Arqué souligne que l'étude d'Eiffage Énergie Système démontre clairement que l'extinction de l'éclairage public permet de faire de réelles économies.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'éclairage public sera interrompu de 23 heures à 6 heures, charge M. le Maire de prendre tous les arrêtés précisant les modalités de cette mesure, d'informer la population et d'adapter la signalisation en conséquence.**

## **6. CNAS – Désignation d'un délégué Élu :**

M. le Maire rappelle que la commune adhère depuis 2003 au CNAS – *Centre National d'Action Sociale*. Cette association loi 1901, à but non lucratif, est un organisme d'action sociale, de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les agents territoriaux. Le Conseil Municipal doit désigner un nouveau délégué représentant des élus au sein du CNAS suite au départ de Mme AUPHAN. M. Navarro se porte volontaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, élit M. Didier Navarro, délégué Élu au sein du CNAS et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. Arqué donne lecture d'une demande pour l'installation d'un camion de pizzas. M. Bourdier estime que cela ferait de la concurrence à l'entreprise chargée d'exploiter le distributeur automatique. M. Arqué précise que ce camion viendrait 1 fois par semaine, le vendredi soir en face du cimetière. M. Bourdier rappelle que l'exploitant paiera une redevance lorsque le distributeur sera installé. M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la même prestation, que l'automate restera en permanence sur la commune et que ce ne sera pas le cas pour le food-truck. L'assemblée décide donc de reporter cette question après avoir eu contact avec le propriétaire du distributeur de pizzas.
- L'entreprise AICO rencontrera les élus et Mme Giraudot pour le lancement de la phase de démarrage de la révision du Plan Local d'Urbanisme le mardi 03 octobre à 18h00.
- M. le Maire annonce que la Préfecture a validé les démissions de Mmes Auphan et Bompard. Toutes les informations au sujet des Élections Municipales partielles seront diffusées à partir du 09 octobre 2023.
- Mme Jacquemin annonce que la Compagnie des 7 collines donnera une représentation de théâtre le 21 octobre à 17h00 au hangar des Vergers dans le cadre des manifestations dédiées à Octobre Rose. La recette « au chapeau » sera entièrement reversée à la Ligue contre le Cancer.
- M. Bourdier demande si la commune peut envisager une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il s'étonne en effet sur le fait que notre commune n'y soit pas éligible au même titre que d'autres villages voisins. M. le Maire indique qu'il n'a pas la réponse à cette question mais informe qu'il souhaite publier un communiqué nécessaire pour préciser les raisons de de l'augmentations de la Taxe Foncière sur notre territoire.
- M. le Maire remercie Mme Gauchot pour sa première participation à une réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h05.  
Le Maire, Henri ARQUÉ

